

ELEMENTS DE REPONSE DE PHILIPPE SAUREL SUITE A LA TRANSMISSION DU MANIFESTE CLCPH « LE HANDICAP, UN ATOUT POUR LA CITE » TRANSMIS A L'ENSEMBLE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Structuré en 12 chapitres (Urbanisme, Logement, Transports, Citoyenneté, Lieux Publics et Privés, Culture, Sport et Loisirs, Inclusion Scolaire, Sensibilisation, Emploi, Formation des personnels d'accueil, Soutien aux associations, Concertation), ce document dresse un bilan étoffé issu de vos réflexions sur l'accessibilité, et il propose des pistes d'amélioration et des propositions intéressantes.

Si le dialogue avec les différentes associations existe, notamment au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), l'inclusion du handicap dans la vie de la cité demeure un sujet particulièrement d'actualité, tant sur les mises à niveau des équipements existants que sur l'intégration de toutes les problématiques logistiques et urbaines.

C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons engagé un travail de concertation et de collaboration avec vous et les associations de personnes en situation de handicap pour la mise en application depuis 2017 du concept de « Conception Universelle », qui est d'ailleurs cité dans le rapport annuel 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Et si nous avons le devoir d'avancer avec conviction et de proposer des actions concrètes, nous devons avoir l'humilité d'admettre que ce sont des sujets complexes qui exigent un certain pragmatisme sans se défaire des objectifs.

Avant d'apporter des précisions sur le programme de la liste Montpellier la Citoyenne, il apparaît important d'apporter des précisions sur la situation dans notre ville compte tenu de ce qui est indiqué dans votre Manifeste :

- Concernant la thématique de la citoyenneté, l'ensemble des 126 bureaux de vote de la ville sont accessibles. Pour rappel, le Mémento pour l'organisation des élections avait déjà été dressé au Service des Elections en 2014.
- De plus, le Numéro Vert que vous proposez est déjà en service. Cette ligne dédiée, 0 800 340 707, est d'ailleurs mentionné dans le rapport de la CCA à côté du portail E-Services pour le signalement des incivilités et autres problèmes.
- Toujours sur les questions numériques, le site de la Mairie est en conformité avec le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Il avait d'ailleurs été testé par des associations, notamment par Jean-Marc MORET, reconnu pour son expertise. De plus, nous travaillons aussi actuellement à une réponse généralisée pour l'accueil des publics malentendants.
- Concernant les transports urbains, la subvention au GIHP a bien été augmentée de 150 000€. Cette hausse a été actée lors du Conseil Métropolitain du 18 novembre 2019 en passant à 1.350 million €.
- Concernant le sujet du logement, Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a permis la réalisation de 15 000 logements entre 2013-2018 répondants aux normes d'accessibilité. Un grand plan de mise en accessibilité du parc logement du bailleur social ACM est en cours et nous veillons au respect des réglementations en matière de construction.
- Concernant l'accessibilité des lieux publics, notamment des toilettes publiques, alors qu'il y en avait 1 en 2014, le plan d'action sur ce mandat a permis l'installation de 31 sanisettes automatiques accessibles et gratuites. D'autre part, dans le cadre de la Loi de 2015 des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmés), nous avons engagé avec vous la programmation 2016-2024 pour la mise en accessibilité des 305 bâtiments municipaux concernés avec une enveloppe de 35 millions €. Il faut ajouter à cela l'ensemble des demandes spécifiques d'aménagement pris en compte par l'adjoint délégué au Cadre de Vie, afin d'apporter des

réponses « cousues main » aux réalités des citoyens dans leur usage de la ville (déplacement d'un panneau, suppression d'un poteau etc.)

- Concernant les transports, en plus de l'accessibilité des lignes de bus et de tramway, la gratuité est instaurée depuis 2016 pour l'accompagnateur d'une personne en situation de handicap. D'autre part, la plate-forme Web montpelliéraine FACILIGO met en relation des PMR et des personnes autonomes qui font le même trajet pour les aider dans leurs déplacements
- Concernant l'accessibilité de l'offre culturelle, bien que des améliorations sont encore à mettre en place, celle-ci est déjà développée avec les visites accessibles de l'Office de Tourisme (labellisé « Tourisme et Handicap »), du Musée Fabre, du Pavillon Populaire. De plus, le travail du service culture et de la cohésion social de la ville a permis la création et la publication du Guide Handi'Culture
- Concernant l'inclusion scolaire, le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les écoles de la ville est en constante augmentation depuis plus de 10 ans, avec aujourd'hui plus de 1 200 enfants soit 5% des effectifs. Les auxiliaires de puériculture ont bénéficié d'une formation ainsi que plus de 400 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), dont 20 sont mis à la disposition de l'Education Nationale pour l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap dans les 20 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- Concernant votre proposition d'un « mois du Handicap », cette idée peut faire partie d'un travail d'échange pour mettre mieux en lumière les manifestations montpelliéraines qui se déroulent déjà sur un laps de temps rapproché : la Journée Mondiale des Sourds en septembre, la Marche Pour la Vue fin septembre-début octobre, l'Escape Game à la mi-octobre, sans oublier Handi' Com à la mi-novembre ou Handi'Job en fin novembre.
- Concernant l'emploi, la Ville de Montpellier a signé un Conventionnement avec le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) depuis 2015 pour la mise en place d'une Politique Handicap avec une enveloppe d'un million d'euros. Ainsi, en 3 années, la Ville a presque doublé la part d'agents en situation de handicap, passant de 4,8% avant 2014, à 8,38 % début 2019 et 12,67% pour le CCAS de la Ville, soit près de 500 agents sur les trois structures (Ville, Métropole et CCAS).
- Concernant les Marchés Publics, des lots sont réservés pour les ESAT/EA avec le recours systématique à l'article 15 du Code des Marchés Publics pour réserver des lots à des entreprises employant des personnes handicapées.
- Concernant l'accueil des usagers en situation de handicap, le référentiel QUALIVILLE® est décerné depuis 2014 à la Ville pour la qualité de son accueil auprès du public. Et nous poursuivons cet effort chaque année par la formation d'environ 50 agents des sites municipaux des formations à l'accueil d'un usager en situation de handicap.
- Concernant votre proposition de création d'une « *Maison des associations du secteur handicap pour loger ensemble les 47 associations* », le CLCPH et la Maison des Sourds sont des lieux existants qui peuvent servir d'exemple pour conforter cette volonté de lieux commun et de renforcement du travail entre la collectivité et le monde associatif.
- Concernant le fait de « *Candidater à l'Access City Award* », il faut rappeler que Montpellier a été candidate une première fois en 2013. En 2014, même si nous n'avions pas été lauréat, nous avons été retenue par le Jury Français sur un total de 10 candidatures pour représenter la France. Nous sommes évidemment volontaires pour candidater de nouveau, mais ceci doit être la « conclusion » d'une action innovante forte que nous mènerons ensemble.

Au-delà de rappeler ces actions engagées depuis 2014, ce constat démontre que l'équipe « Montpellier La Citoyenne » est consciente du chemin qu'il reste à accomplir pour une ville 100% accessible à tous et pour tous, et de l'exigence d'avancer pas à pas.

Le socle mis en place lors de ces 6 années est perfectible mais il va permettre d'accentuer le travail au cours du prochain mandat en développant encore le travail en concertation pour répondre aux nombreuses questions, aux attentes légitimes et aux nombreux défis qui sont devant nous.

Pour notre équipe Montpellier la Citoyenne, l'ensemble de notre engagement se fonde autour de 3 axes majeurs qui guident nos propositions et nos actions sur le sujet de la ville inclusive :

- 1- Faire de la "**conception universelle**" un fondement de tous les projets urbains, pour une ville inclusive et accessible à tous en terme d'usage et des modes de construction et de déplacement.
- 2- **L'autonomie des personnes à mobilité réduite**, de l'enfant à l'école aux séniors invalides, pour un quotidien et des déplacements "libres"
- 3- La notion de "**l'aide aux aidants**", car c'est un quotidien difficile à tous les âges, des parents d'enfants en situation de handicap aux familles qui s'occupe d'un parent.

C'est avec cette volonté d'une ville inclusive et solidaire que nous proposons :

- La création de lieux d'accueil pour accompagner les familles confrontées au handicap. Ces lieux seront un « point d'entrée » pour tous les citoyens en situation de handicap et les aidants, tant pour les aides et accompagnements que pour co-construire les projets de la ville inclusive (du trottoir du bout de la rue à mettre aux normes à la création d'un éco quartier adapté...). Ces lieux seront aussi là pour permettre de développer le droit au « temps de répit » pour les aidants, en travaillant avec les associations engagées sur ce sujet comme par exemple Halte pouce.
- La poursuite des investissements pour l'accessibilité des voiries, des lieux publics avec un travail de concertation approfondi pour prendre en compte les contraintes en terme d'accessibilité, par exemple dans les ruelles étroites de l'Ecusson ou sur le mobilier urbain.
- L'intégration de la conception universelle dans tous les projets urbains. C'est aussi le sens du Manifeste de Montpellier qui se propose comme un « guide » de la construction de la ville dans sa globalité, en y intégrant les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Aussi, l'adaptation et l'évolutivité des constructions publiques et des logements à l'usage de tous les citoyens est un axe qui répond au 3^{ème} ODD, la bonne santé et le bien-être, ainsi qu'au 10^{ème} ODD, la réduction des inégalités.

Au-delà de la mise en accessibilité des lieux publics et de l'obligation de construire des bâtiments accessibles et écoresponsables, nous accentuerons les colocations étudiantes dans les EHPAD et les projets de nouveaux EHPAD municipaux devront répondre au concept de « l'Humanité » afin aussi d'ouvrir ces lieux sur la ville.

- La création d'une « plateforme d'entraide municipale », c'est à dire un réseau municipal de solidarité pour permettre aux familles d'être en relation avec d'autres, afin de partager leurs besoins, leurs souhaits, leurs idées ou leur proposition d'aide, avec la garantie apportée par la supervision de la Ville.
- La mise en place du dispositif « 100 Jeunes Citoyens Solidaires », c'est-à-dire des services civiques proposés à des jeunes montpelliérains pour en faire des ambassadeurs de quartier au service des montpelliérains.

Favoriser la bienveillance et la solidarité, faciliter l'accès aux droits pour tous, accompagner les plus fragiles et permettre à chacun de « vivre la ville », telles sont nos exigences et notre vision dans toutes les actions et les projets que nous portons.